



Envoi au contrôle de légalité le : 7 juillet 2023

Publication électronique le : 7 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Delphine DUWICQUET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Philippe DUQUESNOY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

**FINANCEMENT DE LA JOURNÉE D'INTÉGRATION EN FAVEUR DES
COLLÉGIENS DE 6ÈME**

(N°2023-278)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, son article L.213-2 ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°22 du Conseil départemental en date du 20/06/2016 « Partenariat

éducatif départemental avec les collèges publics du Pas-de-Calais (2016-2021) » ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté rendu lors de sa réunion du 30/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer aux 125 collèges repris au tableau joint en annexe, les dotations liées aux journées d'intégration en faveur des élèves de 6^{ème}, destinées à la prise en charge des frais de billetterie, d'activités et de transports des collégiens, pour un montant total de 313 240 €, au titre de la rentrée scolaire 2023, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense visée à l'article 1 de la présente délibération s'impute sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 558 000,00	313 240,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Financement de la journée d'intégration 6ème par collège

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège
ARRAGEOIS	Adam de la Halle	ACHICOURT	119	2 380 €
AUDOMAROIS	Jean Jaurès	AIRE-SUR-LA-LYS	159	3 180 €
LENS-HENIN	Jean Vilar	ANGRES	118	2 360 €
ARTOIS	Liberté	ANNEZIN	160	3 200 €
CALAISIS	de l'Europe	ARDRES	160	3 200 €
AUDOMAROIS	Pierre Mendès France	ARQUES	135	2 700 €
ARRAGEOIS	Marie Curie	ARRAS	110	2 200 €
ARRAGEOIS	Charles Péguy	ARRAS	98	1 960 €
ARRAGEOIS	Gambetta	ARRAS	98	1 960 €
ARRAGEOIS	Jehan Bodet	ARRAS	163	3 260 €
ARRAGEOIS	François Mitterrand	ARRAS	111	2 220 €
ARRAGEOIS	Jean Monnet	AUBIGNY-EN-ARTOIS	163	3 260 €
ARTOIS	Lavoisier	AUCHEL	100	2 000 €
ARTOIS	Madame de Sévigné	AUCHEL	107	2 140 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Rostand	AUCHY-LÈS-HESDIN	49	980 €
ARTOIS	Joliot Curie	AUCHY-LES-MINES	130	2 600 €
CALAISIS	du Brédénarde	AUDRUICQ	150	3 000 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Val d'Authie	AUXI-LE-CHÂTEAU	54	1 080 €
ARRAGEOIS	du Val du Gy	AVESNES-LE-COMTE	106	2 120 €
LENS-HENIN	Paul Langevin	AVION	110	2 200 €
LENS-HENIN	Jean-Jacques Rousseau	AVION	130	2 600 €
ARRAGEOIS	Carlin Legrand	BAPAUME	181	3 620 €
ARTOIS	Jean Moulin	BARLIN	123	2 460 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Belrem	BEAURAINVILLE	140	2 800 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Moulin	BERCK-SUR-MER	190	3 800 €
ARRAGEOIS	Jacques-Yves Cousteau	BERTINCOURT	70	1 400 €
ARTOIS	Paul Verlaine	BÉTHUNE	135	2 700 €
ARTOIS	George Sand	BÉTHUNE	165	3 300 €
ARTOIS	Albert Debeyre	BEUVRY	196	3 920 €
ARRAGEOIS	Germinal	BIACHE-SAINT-VAAST	160	3 200 €
LENS-HENIN	David Marcelle	BILLY-MONTIGNY	125	2 500 €
BOULONNAIS	Pierre Daunou	BOULOGNE-SUR-MER	132	2 640 €
BOULONNAIS	Angellier	BOULOGNE-SUR-MER	110	2 200 €
BOULONNAIS	Paul Langevin	BOULOGNE-SUR-MER	70	1 400 €
ARTOIS	Albert Camus	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	120	2 400 €
ARTOIS	Edmond Rostand	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	115	2 300 €
ARTOIS	Simone Signoret	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	109	2 180 €
LENS-HENIN	Anita Conti	BULLY-LES-MINES	180	3 600 €
CALAISIS	Jean Jaurès	CALAIS	95	1 900 €

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège
CALAISIS	les Dentelliers	CALAIS	124	2 480 €
CALAISIS	Martin Luther King	CALAIS	114	2 280 €
CALAISIS	Jean Macé	CALAIS	103	2 060 €
CALAISIS	République	CALAIS	77	1 540 €
CALAISIS	Lucien Vadez	CALAIS	100	2 000 €
CALAISIS	Vauban	CALAIS	98	1 960 €
CALAISIS	Louis Blériot	SANGATTE	128	2 560 €
ARTOIS	Frédéric Joliot-Curie	CALONNE-RICOUART	106	2 120 €
LENS-HENIN	Jean-Jacques Rousseau	CARVIN	124	2 480 €
LENS-HENIN	Léonard de Vinci	CARVIN	135	2 700 €
LENS-HENIN	Louis Pasteur	OIGNIES	116	2 320 €
CALAISIS	Jean Monnet	COULOGNE	126	2 520 €
LENS-HENIN	Adulphe Delegorgue	COURCELLES-LÈS-LENS	125	2 500 €
LENS-HENIN	Claude Debussy	COURRIÈRES	130	2 600 €
ARRAGEOIS	Denis Diderot	DAINVILLE	170	3 400 €
BOULONNAIS	du Caraquet	DESVRES	144	2 880 €
ARTOIS	Henri Wallon	DIVION	100	2 000 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Bras d'Or	ECUIRES	175	3 500 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Jaurès	ÉTAPLES	150	3 000 €
AUDOMAROIS	Monsigny	FAUQUEMBERGUES	80	1 600 €
LENS-HENIN	Émile Zola	FOUQUIÈRES-LÈS-LENS	96	1 920 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Pierre Cuallacci	FRÉVENT	72	1 440 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jacques Brel	FRUGES	90	1 800 €
LENS-HENIN	Langevin Wallon	GRENAY	120	2 400 €
CALAISIS	Les Quatre Vents	GUÎNES	110	2 200 €
ARTOIS	Antoine de Saint-Exupéry	DOUVRAIN	160	3 200 €
LENS-HENIN	Victor Hugo	HARNES	165	3 300 €
LENS-HENIN	François Rabelais	HÉNIN-BEAUMONT	140	2 800 €
LENS-HENIN	Gérard Philipe	HÉNIN-BEAUMONT	115	2 300 €
LENS-HENIN	Anne Frank	DOURGES	150	3 000 €
LENS-HENIN	Jean Macé	HÉNIN-BEAUMONT	80	1 600 €
ARTOIS	Romain Rolland	HERSIN-COUPIGNY	105	2 100 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	des 7 Vallées	HESDIN	96	1 920 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jacques Prévert	HEUCHIN	60	1 200 €
ARTOIS	Jacques Prévert	HOUDAIN	145	2 900 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Gabriel de la Gorce	HUCQUELIERS	100	2 000 €
ARTOIS	Maurice Piquet	ISBERGUES	105	2 100 €
ARTOIS	du Pays de l'Alloeu	LAVENTIE	175	3 500 €
BOULONNAIS	Jean Moulin	LE PORTEL	125	2 500 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Maxence Van der Meersch	LE TOUQUET	96	1 920 €
LENS-HENIN	Paul Duez	LEFOREST	153	3 060 €
LENS-HENIN	Jean Zay	LENS	200	4 000 €

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège
LENS-HENIN	Jean Jaurès	LENS	110	2 200 €
LENS-HENIN	Michelet	LENS	117	2 340 €
LENS-HENIN	Jean de Saint-Aubert	LIBERCOURT	89	1 780 €
CALAISIS	Jean Rostand	LICQUES	105	2 100 €
LENS-HENIN	Pierre et Marie Curie	LIÉVIN	169	3 380 €
LENS-HENIN	Descartes Montaigne	LIÉVIN	146	2 920 €
LENS-HENIN	Danielle Darras-Riaumont	LIÉVIN	85	1 700 €
ARTOIS	Léo Lagrange	LILLERS	122	2 440 €
ARTOIS	René Cassin	LILLERS	130	2 600 €
AUDOMAROIS	Blaise Pascal	LONGUENESSE	120	2 400 €
LENS-HENIN	René Cassin	LOOS-EN-GOHELLE	90	1 800 €
AUDOMAROIS	Albert Camus	LUMBRES	189	3 780 €
CALAISIS	Boris Vian	MARCK	151	3 020 €
ARTOIS	Émile Zola	MARLES-LES-MINES	109	2 180 €
ARRAGEOIS	des Marches de l'Artois	MARQUION	165	3 300 €
BOULONNAIS	Jean Rostand	MARQUISE	210	4 200 €
LENS-HENIN	Blaise Pascal	MAZINGARBE	135	2 700 €
LENS-HENIN	Henri Wallon	MÉRICOURT	140	2 800 €
LENS-HENIN	Youri Gagarine	MONTIGNY-EN-GOHELLE	85	1 700 €
ARTOIS	Anatole France	NOEUX-LES-MINES	142	2 840 €
ARTOIS	Bernard Chochoy	NORRENT-FONTES	102	2 040 €
LENS-HENIN	Pierre Brossolette	NOYELLES-SOUS-LENS	103	2 060 €
BOULONNAIS	Albert Camus	OUTREAU	155	3 100 €
CALAISIS	les Argousiers	OYE-PLAGE	135	2 700 €
ARRAGEOIS	Marguerite Berger	PAS-EN-ARTOIS	101	2 020 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Bellimont	PERNES-EN-ARTOIS	83	1 660 €
LENS-HENIN	Paul Langevin	ROUVROY	130	2 600 €
LENS-HENIN	Jean Rostand	SAINS-EN-GOHELLE	83	1 660 €
BOULONNAIS	Paul Éluard	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT	127	2 540 €
BOULONNAIS	Roger Salengro	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	90	1 800 €
AUDOMAROIS	de l'Esplanade	SAINT-OMER	146	2 920 €
AUDOMAROIS	de la Morinie	SAINT-OMER	82	1 640 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Roger Salengro	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	150	3 000 €
ARTOIS	Georges Brassens	SAINT-VENANT	112	2 240 €
LENS-HENIN	Paul Langevin	SALLAUMINES	100	2 000 €
BOULONNAIS	le Trion	SAMER	163	3 260 €
ARRAGEOIS	Paul Verlaine	SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS	175	3 500 €
AUDOMAROIS	François Mitterrand	THÉROUANNE	166	3 320 €
LENS-HENIN	Bracke-Desrousseaux	VENDIN-LE-VIEIL	130	2 600 €
ARTOIS	Paul Éluard	VERMELLES	140	2 800 €
ARRAGEOIS	Pablo Neruda	VITRY-EN-ARTOIS	188	3 760 €
BOULONNAIS	Pilâtre de Rozier	WIMILLE	96	1 920 €

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège
LENS-HENIN	Léon Blum	WINGLES	155	3 100 €
AUDOMAROIS	René Cassin	WIZERNES	112	2 240 €
			15 662	313 240 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Réussites Educatives et Prospectives

RAPPORT N°18

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 JUIN 2023

FINANCEMENT DE LA JOURNÉE D'INTÉGRATION EN FAVEUR DES COLLÉGIENS DE 6ÈME

Le Département, à travers le projet de mandat et sa déclinaison au sein du Pacte des réussites citoyennes réaffirme l'ambition de mener une politique éducative ambitieuse en faveur de l'épanouissement et de la réussite des collégiens, de la cohésion et du bien vivre ensemble et des relations pérennes entre les collèges et les acteurs du territoire.

Parmi les étapes importantes de la scolarité, figure la transition entre l'école et le collège où chaque élève doit trouver sa place, aborder de nouveaux repères et appréhender avec sérénité les quatre années au collège.

Dans cet esprit, l'élaboration d'une journée d'intégration en faveur des élèves de 6^{ème} est proposée aux équipes des 125 collèges publics qui organisent des activités conviviales et éducatives, sur des thématiques identifiées (sport nature – culture – développement durable) en concertation avec les ressources du territoire.

Cette démarche rencontre à la fois l'adhésion des participants, des enseignants et des familles. En effet, la découverte de lieux à proximité du collège apporte un plus aux enseignements et à la socialisation à l'entrée au collège.

Dans le cadre d'un appel à projet, ces journées qui se déroulent sur le site du partenaire ou au sein du collège, sont accompagnées financièrement par le Département sur la base d'un forfait maximal de 20 € par élève pour prendre en compte les frais liés à la billetterie et les activités ainsi que les transports entre les collèges et les lieux d'accueil.

Au terme de cette journée, les collèges règlent les factures. En cas de dépassement du forfait précité, le collège finance sur ses fonds propres. Si nécessaire, un second rapport complémentaire sera établi pour prendre en compte l'augmentation des effectifs afin de respecter le forfait de 20 € par collégien.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de décider d'attribuer aux 125 collèges repris au tableau joint, les dotations liées aux journées d'intégration en faveur des élèves de 6^{ème}, destinées à la prise en charge des frais de billetterie, d'activités et

de transports des collégiens, pour un montant total de 313 240 €, au titre de la rentrée scolaire 2023, selon les modalités reprises au présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-288E01	6568/93288	Dotations pour activités pédagogiques periscolaires	1 558 000,00	1 500 000,00	313 240,00	1 186 760,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY